
Accueil garderie du matin.

La garderie de l'école est un temps d'accueil proposé aux familles qui en font la demande par inscription. Ce temps se passe dans une salle de l'école, c'est un moment de jeux calmes, de lecture, de coloriage et d'activités collectives. Les enfants regagnent la cour à 8h35, heure à laquelle une surveillance extérieure est assurée. L'accueil est accessible uniquement aux enfants scolarisés à l'école Saint Jean-Baptiste.

Organisation générale.

L'organisation générale de l'accueil du matin est sous la responsabilité du chef d'établissement qui met en œuvre les moyens, le personnel et le règlement pour le bon fonctionnement de la garderie.

1. Les locaux.

La garderie se situe dans la salle de jeux et de motricité du bâtiment Curie. Des jeux, de la lecture, des crayons sont mis à disposition des enfants. Les enfants peuvent prévoir des jeux personnels, à la condition qu'ils ne soient pas des jeux électroniques ou de cartes à échanger. Les dégradations qui surviennent sur les jeux qui appartiennent aux enfants ne sont pas couvertes par l'école.

2. Les horaires et jours d'ouverture.

L'accueil fonctionne dès le premier jour de la rentrée scolaire, et seulement pendant les périodes scolaires. Les locaux de la garderie sont ouverts à partir de 8h. Ne déposez pas votre enfant sans vous assurer de l'ouverture des locaux.

Les enfants sont accueillis entre 8 h et 8h25. La surveillance est assurée jusqu'à 8h35. Ensuite, les enfants rejoignent la cour de l'école. L'inscription est obligatoire pour qu'un enfant puisse être admis à la garderie de l'école.

3. Le personnel encadrant.

Le personnel encadrant est un personnel Agecam (Asem, ...) et travaille sous la responsabilité du directeur de l'école (supérieur hiérarchique) et du président Agecam son employeur.

4. Le règlement intérieur.

Le règlement intérieur est identique à celui de l'école. Les enfants qui ne respectent pas les personnes le règlement, ou le matériel pourront se voir exclus de la garderie de façon temporaire ou définitive.

- L'accueil.

L'accueil se fait à l'entrée du bâtiment Curie, les parents déposent les enfants et les confient à la responsabilité du personnel encadrant. Les parents transmettent les informations nécessaires au bon fonctionnement de la journée. Le personnel transmettra à l'enseignant. Le cahier de liaison reste l'outil privilégié pour la communication avec les enseignants et l'école.

- Les règles de politesse et de vie.

Les enfants utilisent les formules de politesse envers le personnel de la garderie. Ils obéissent et respecte l'adulte. Ils déplacent dans le calme, en marchant et restent dans les locaux prévus pour la garderie. Ils demandent l'autorisation d'aller aux sanitaires. Ils respectent le matériel mis à disposition et rangent la salle avant de sortir sur la cour. Le non-respect des personnes, des locaux ou du matériel sera sanctionné. Les parents seront informés par le cahier de liaison pour les manquements graves.

5. L'inscription.

L'engagement à la fréquentation de la garderie pour une formule régulière ou occasionnelle se fait pour l'année scolaire.

6. La tarification.

Les tarifs sont fixés annuellement par délibération du conseil d'administration de l'Agecam.

Tarif 2018/2019 : 1,20 € par jour/enfant de présence.

Un pointage journalier valide la présence des enfants, l'horaire d'arrivée ne modifie pas le tarif. La facturation se fait à la comptabilité de l'école sur le même principe que la cantine.

Les absences pour maladie ne sont pas facturées.

Les absences pour raison personnelle des enfants inscrits de façon régulière et qui bénéficient d'un tarif préférentiel ne sont pas facturées si la famille prévient l'école la veille avant 12h.

7. Les modalités de paiement.

Les paiements se font mensuellement ou par trimestre, par prélèvement ou par chèque. La somme facturée paraît sur la facture de la scolarité et de la restauration.

8. Assurance.

L'école souscrit une assurance individuelle accident à la Mutuelle Saint Christophe assurances.

9. Les outils d'information.

Le cahier de liaison et le téléphone sont les outils de communication entre la famille et l'école. Vous pouvez également laisser des messages oraux au personnel encadrant.

10. Santé des enfants.

Les enfants ne peuvent être accueillis à la garderie, comme à l'école, en cas de fièvre ou de maladies contagieuses. Comme pour l'école, aucun médicament ne sera donné aux enfants sans un PAI (projet d'accueil individualisé) signé par le médecin du centre médico-scolaire.

11. Limitation de l'accueil.

L'accueil se limite à 25 enfants par jour. La priorité est donnée aux enfants qui fréquentent la garderie de façon régulière. Les parents des enfants qui fréquentent la garderie de façon occasionnelle doivent s'assurer de la capacité d'accueil la veille avant 17h.

Inscription Accueil garderie du matin.

Année scolaire 2018-2019

ENFANT	
NOM :	Prénom :
Adresse :	
Tél :	
Date de Naissance : / /	
Classe : (à partir de sept 2018)	

Nous soussignés

Monsieur

Madame

Responsable(s) légal de l'enfant

Déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur régissant l'accueil de l'école Saint Jean-Baptiste

Signatures**TARIFS :**

1,20 € par jour/enfant.

Année 2018/2019*Merci de cocher les jours de présence souhaités)*

de façon régulière **tous les** : lundis mardis jeudis vendredis

de façon occasionnelle : 1 fois par semaine 2 fois par semaine

lundi mardi jeudi vendredi

Jours variables : prévenir au plus tard la veille avant 17h